

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Janvier 2016

Ordre du jour :

- Choix du bureau d'étude sol pour l'aménagement de la Place de la Chapelle
- Virement de crédits
- Mise à disposition de l'adjoint administratif

L'an deux mille seize, le quinze janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 11 janvier 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : T. MENUCELLI, C. MERLIAUD, F. MAUNOURY, C. BIRON, C. BOURDELAS, M. MARINIE, M. JULIEN-RIVE, J. HUMPHREYS, A. BERTRAND

Absents excusés : I. CAILLET, M. COSTA

Christian MERLIAUD est nommé secrétaire de séance.

On passe à l'ordre du jour.

1. Aménagement de la Place de la Chapelle - Choix du bureau d'étude géotechnique

Délib.n°1/2016

Dans le cadre des travaux de l'aménagement de la Place de la Chapelle, M. le Maire fait part de la nécessité de recourir à un bureau d'étude géotechnique pour la réalisation de carottages de chaussée.

Deux offres sont parvenues en mairie :

GINGER CEBTP : 1 650,00 € HT avec option recherche amiante HAP pour 135 € HT par échantillon

ALPHA BTP Ouest : 2 460,50 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- retient la proposition de GINGER CEBTP à 1 785 € HT (5 carottages, 1 échantillon recherche amiante, HAP)
- dit que cette dépense sera imputée en investissement sur l'opération P0100.
- charge son maire d'appliquer cette décision et de signer tout document la concernant.

M. le Maire informe l'assemblée que l'INRAP pratiquera des fouilles archéologiques préventives du 1^{er} au 15 Février.

2. Virement de crédits 2015

Délib.n°2/2016

Afin de régler les frais de dossier d'emprunt 2015, M. le Maire propose le virement de crédits suivant :

<i>Articles budgétaires Fonctionnement 2015</i>	<i>Augmentation des crédits de dépenses</i>	<i>Diminution des crédits de dépenses</i>
Entretien de voies et réseaux art.61523		2,00 €
Autres charges financières art.6688	2,00 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, approuve ce virement de crédit et charge son maire de l'appliquer.

3. Mise à disposition de l'adjoint administratif auprès des P'tits Drôles

Délib.n°3/2016

M. le Maire rappelle que par délibération du 19 septembre 2015 (n°31/2015) le Conseil Municipal s'est prononcé sur le renouvellement pour 3 ans, de la mise à disposition de l'adjoint administratif auprès de l'association les P'tits Drôles, qui gère les activités périscolaires auprès du RPI de Bujaleuf, Cheissoux et St Julien-le-Petit.

Cette mise à disposition est de 7/35^{ème} d'heures par semaine.

Les activités proposées aux enfants ayant évoluées, l'agent communal interviendrait également les mercredis après-midi scolaires du 13 janvier au 29 juin 2016, ce qui représente 111 h.

Un bilan sera réalisé en juillet pour déterminer si cette action sera reconduite en septembre 2016.

M. le Maire propose donc de rajouter ces 111 h de mise à disposition de l'adjoint administratif à la nouvelle convention.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette proposition et charge son maire de l'appliquer. Une modification de la convention pourra s'appliquer en septembre 2016 après une nouvelle délibération.

4. Divers

M. le Maire fait part de sa volonté de nommer un 3^{ème} adjoint afin de pouvoir déléguer encore plus efficacement la gestion de certains dossiers. Le Conseil Municipal donne un avis favorable. Cette élection sera l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Une réflexion est entamée sur la rédaction de la prochaine lettre d'information.